



Déroulement d'une Procédure de demande d'aide juridictionnelle

Par **reversion**, le **22/05/2007** à **11:30**

Bonjour,

Tout d'abord merci beaucoup pour vos réponses qui m'ont bien éclairées sur la putativité d'un mariage.

Pourriez-vous m'expliquer comment celà se passe quand la procédure de demande d'aide juridictionnelle est acceptée sachant que nous n'avons pas d'avocat donc dans le cas où celle-ci est acceptée il y en aura un commis d'office ?

Je voudrais savoir comment se déroule la procédure et si l'avocat choisi par le tribunal est un avocat dont son domaine correspond à notre cas où non j'espère avoir été clair dans mes questions.

Merci d'avance pour vos réponse

Cordialement

Par **Jurigaby**, le **23/05/2007** à **01:09**

Bonjour.

Si mes souvenirs sont bons, quand votre dossier d'aide juridictionnelle est acceptée, le

barreau des avocats inscrits dans la ville qui vous intéresse vous fournit la liste de tous les avocats travaillant pour l'aide juridictionnelle, et ce sera à vous de faire votre choix. Généralement, tous les domaines de compétences sont concernées.

Cdt.